Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALBI - 8101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/09/2026 - 3608 - 2020 B 00657 - 891 941 346 - PBI

B 3608

PBI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 61 400 €

Siège social : ZA Brouillac
81150 TERSSAC

R.C.S. ALBI 891 941 346

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI DEPOT DU 31 JUIL. 2026 AU GREFFE

❖

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DOCUMENTS DEPOSES EN UN EXEMPLAIRE

AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

- Comptes annuels
- Proposition d'Affectation du Résultat
- Décision d'Affectation du Résultat

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI DEPOT DU : 01 SEP. 2026 AU GREFFE

2020 B 657

Certifié exact,
Le Président :
Pascal BOYER

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SAS PBI	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	ZA BROUILLAC 81150 TERSSAC	
SIRET	8 9 1 9 4 1 3 4 6 0 0 0 4 3	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent * 12	

COPIE CERTIFIEE CONFORME

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	71 343	042	71 343
	Total I (5)		044	71 343	048	71 343
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 800	070	8 800
		Autres * (3)	072	155 847	074	155 847
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080	79 239	082	79 239
	Disponibilités		084	11 203	086	11 203
	Total II		096	255 089	098	255 089
	Total général (I + II)		110	326 432	112	326 432

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	61 400
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	6 140
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	124 502
	Report à nouveau	134	73 410
	Résultat de l'exercice	136	53 530
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	1 943
	Total I	142	320 925
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 812
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 2 934)	172	2 934
	Comptes courants d'associés	173	762
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	5 507
	Total général (I + II + III)	180	326 432

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS PBI — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		services *			217		218	88 000
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	88 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)					242	1 728
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243		)		244	109
	Rémunérations du personnel*						250	
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		)		252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)		254	
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	1 837
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	86 163
Produits financiers (III)	280	5 141		**Charges financières (V)**			294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	25 202
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	12 571
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**						310	53 530

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 : 312 — 53 530 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	12 571
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 181
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342
	France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989		
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641		
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	67 282	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	67 282	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS PBI — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	71 343	482		484		486	71 343	
TOTAL		490	71 343	492		494		496	71 343	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583		594	595
TOTAL				596	585		597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PBI

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	1 740	602	202	604		606	1 943
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 740	682	202	684		686	1 943

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760	202	765	
TOTAL	770	202	775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374	17 600
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	244
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(5) **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Désignation de l'entreprise : SAS PBI			Néant [X] *
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
TOTAL 1	106		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113		
Variation positive des stocks	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117		

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-F-SD 2026

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 891941346

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PBI

ADRESSE (voie) ZA BROUILLAC

CODE POSTAL 81150 VILLE TERSSAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6140
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	6140

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille BOYER | Prénom(s) PASCAL

Nom d'usage | % de détention 100,0000 | Nb de parts ou actions 6 140,00

Naissance : Date 09/12/1985 | N° Département 81 | Commune ALBI | Pays France

Adresse : N° 28 | Voie CHEMIN DU QUARRE

Code postal 81000 | Commune ALBI | Pays France

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s)

Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer . "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

DGFiP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN 891941346

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS PBI

ADRESSE (voie) ZA BROUILLAC

CODE POSTAL 81150 VILLE TERSSAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 3

Forme juridique SARL Dénomination PBD

N° SIREN (si société établie en France) 890452261 % de détention 99,00

Adresse : N° Voie ZA BROUILLAC

Code Postal 81150 Commune TERSSAC Pays France

Forme juridique SAS Dénomination ENERGESIA ALBI

N° SIREN (si société établie en France) 918757857 % de détention 50,00

Adresse : N° Voie ZA BROUILLAC

Code Postal 81150 Commune TERSSAC Pays France

Forme juridique SAS Dénomination 2P INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 919979559 % de détention 50,00

Adresse : N° Voie ZA BROUILLAC

Code Postal 81150 Commune TERSSAC Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS PBI
Numéro siret 89194134600043

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne 330)	
PLUS VALUE LATENTE S/ OPCVM	1 181
TOTAL	1 181

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne 350)	
TOTAL	

Copyright Groupe ISA 2026 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SAS PBI
Numéro de siret 89194134600043

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
FRS FACT NON PARV	1 280
Total des charges à payer	**1 280**

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

PBI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 61 400 €

Siège social : ZA Brouillac
81150 TERSSAC

R.C.S. ALBI 891 941 346

❖

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Je vous propose d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, qui s'élève à **53 529,86 €**, majoré d'un prélèvement sur réserves égal à 46 490,74 € au versement de dividendes à l'Associé Unique soit un total de 100 020,60 €.

Le montant du dividende par action, éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, serait égal à **16,29 €** et serait mis en paiement à compter du 1er juillet 2026.

Je rappelle en outre que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

31/12/2022	/
31/12/2023	/
31/12/2024	4,88 €

PBI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 61 400 €

Siège social : ZA Brouillac
81150 TERSSAC

R.C.S. ALBI 891 941 346

❖

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à 53 529,86 €, majoré d'un prélèvement sur réserves égal à 46 490,74 € au versement de dividendes à l'Associé Unique soit un total de 100 020,60 €.

Le montant du dividende par action, éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, serait égal à **16,29 €** et serait mis en paiement à compter du 1er juillet 2026.

L'Associé Unique, en outre, prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

31/12/2022	/
31/12/2023	/
31/12/2024	4,88 €